# 

* Date : 21-06-2006
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2006732313
* Auteur :

Suivant acte dressé au greffe du tribunal de ce siège, en date du 12 juin 2006 :
Mme Verbracken, Jocelyne, domiciliée à 6180 Courcelles, rue Champs Falnuée 17, agissant en son nom, et en sa qualité de mère, tutrice et administratrice légale de ses enfants mineurs d'âge, à savoir :
M. Sonntag, Axel, né à Charleroi le 5 juin 2000, domiciliée avec sa mère préqualifiée;
Mlle Sonntag, Hélène, née à Charleroi le 7 mars 2004, domiciliée avec sa mère préqualifiée;
à ce, dûment autorisée, en vertu d'une ordonnance donnée le 23 mai 2006 par M. le juge de paix du canton de Fontaine-l'Evêque,
a déclaré, en langue française, accepter, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, la succession de M. Sonntag, Jean-Marie, en son vivant domicilié à Courcelles, rue Champs Falnuée 17, et décédé à Fleurus le 17 mars 2006.
Les créanciers et légataires sont invités à faire connaître leurs droits, par avis recommandé, dans le délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Cet avis doit être adressé à Mme le notaire Valérie Depouhon, de résidence à 6183 Trazegnies, sentier Saint-Joseph 1.
Charleroi, le 12 juin 2006.
Le greffier adjoint principal, (signé) Myriam Vandercappelle.